

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 22 mars 2018

Etaient présents : Mme ANTOLIN, M. BOUTOULLE, Mme COLLIGNON, M. FIGEAC, Mme MANES-GALLO, Mme TAUZIN, M. AMELOT, Mme AMORIM, M. GUERIN, M. GUILLOT, Mme LE GRAS, Mme DUCOURNEAU.

Etaient représentés : M. BENOIT, M. CADIOU, M. CALAS, Mme CAMARADE, M. ETXEPARE, M. LAURAND, Mme FLORENCHIE, Mme DEYMIER, Mme TOUTON, Mme DASCALAKIS.

Mme la Présidente ouvre la séance à 14h15 et propose de traiter, en premier lieu, le point sur la réflexion concernant le périmètre des équipes d'accueil.

I - Réflexion sur le périmètre des équipes

Mme la Présidente évoque les raisons de la nécessité de revoir le périmètre actuel des équipes d'accueil. Elle fait part de son étonnement lorsqu'elle est allée au ministère et au CNRS en s'apercevant que la recherche portée par notre établissement n'avait que peu de visibilité pour nos tutelles. Son objectif est de rectifier cette image 'brouillée' et de positionner l'UBM à un niveau d'excellence. Elle souhaite pour cela partir des évaluations et des recommandations faites par le Hcéres en 2015, et voir, à mi-quinquennal, si celles-ci ont été suivies d'effet. Afin de mener des discussions avec les équipes sur ce sujet, elle renouvelle sa proposition d'être invitée aux assemblées générales des équipes d'accueil. Elle ajoute que le périmètre des UMR n'entre pas dans cette démarche.

Elle précise qu'elle souhaite ne rien imposer d'en haut, assure qu'elle n'a pas d'idées préconçues et que la réflexion, qui ne fait que débiter, pourra s'étaler sur 18 mois. Des contacts ont déjà été pris avec la DGRI, la DGESIP du Ministère et un rendez-vous a été fixé le 29 mars avec des experts du Ministère pour voir qu'elle méthode d'accompagnement pourrait être mise en place. Elle souhaite effectuer un travail de co-construction avec les équipes et faire en sorte que chacun puisse trouver sa place dans le panel des équipes de l'établissement.

Plusieurs idées et questionnements commencent à émerger de certaines rencontres :

- rattacher à une seule équipe le centre Montaigne
- ne faire qu'une seule équipe en études littéraires
- rattacher les collègues travaillant sur l'aire asiatique à un projet d'établissement
- comment fédérer les collègues travaillant sur les questions autour du genre ou des Etudes culturelles

M. François-Joseph Ruggiu, nouveau directeur de l'INSHS au CNRS, a également été contacté. Il s'est dit très favorable à l'accompagnement de nos réflexions. La politique actuelle du CNRS serait de ne pas favoriser de création d'unité de recherche, mais de repérer des équipes d'accueil d'excellence qui pourraient bénéficier de financements.

Mme LE GRAS dit ne pas avoir eu connaissance d'un projet concernant les Etudes culturelles et estime que les études sur le Genre pourraient tout à fait être rapprochées des études culturelles.

La présidente estime que cette question fait partie des questionnements sur de nouveaux regroupements ou de nouveaux axes possibles. Les collègues ne se connaissent pas forcément et il faut favoriser des rassemblements et, pourquoi pas, de nouvelles équipes d'accueil ou un mouvement d' 'Umérisation' à terme.

Mme COLLIGNON témoigne du travail de restructuration qui est en train de s'effectuer à l'UB. 12 nouvelles structures qui n'ont pas encore de nom sont prévues, bâties sur des thèmes de recherche. Nous sommes au bout des disciplines actuelles et il faut faire des propositions qui vont peut-être aller vers de nouvelles disciplines. Quelles sont les entrées proposées dans la réflexion actuelle : la construction d'autres objets, d'aires culturelles, de méthodes pratiques, de corpus ? On peut utiliser plusieurs méthodes de structuration différentes, mais il faut veiller à ce que les collègues ne se retrouvent pas dans plusieurs structures à la fois. Trois questions se posent :

- Quelles sont les grandes lignes de la restructuration ?
- La réflexion est-elle menée indépendamment de celle de l'UB ?
- Comment le travail effectué dans le cadre des pôles d'attractivité entre dans la réflexion ?

Mme la Présidente répond que l'université n'a pas été associée à la réflexion de l'UB. Le LAM, Passages et Archéovision sont les seules unités qui ont été contactées pour ce projet. Il faut continuer à avoir des liens directs avec les EA ou les UMR de l'UB. Les liens se situent à différents niveaux et celui établi avec la Présidence de l'UB est très satisfaisant. Pour l'aire culturelle asiatique, des opportunités existent avec l'université de La Rochelle. l'ouverture et la coopération avec les universités de la Nouvelle Aquitaine est nécessaire pour affirmer notre positionnement : être une université SHS de référence. Les pôles d'attractivités ont permis d'initier des réflexions sur des aires (Le transfrontalier) ou des objets comme le Genre. Lors d'un CAC du mois de mai, une évaluation de leur activité sera présentée et une réflexion sera menée quant à leur pérennisation. La question concernant les grandes lignes de la structuration est très intéressante. Il n'y a pas de plan proposé. On peut par exemple avoir des objets qui se développent transversalement, ou par aire, ou encore penser à des méthodes transversales.

M. BOUTOULLE pense que la réflexion doit être abordée comme un projet, avec un calendrier imposé par le quinquennal, qui devra être produit en fin de mandat. En ce qui concerne les critères sur lesquels on va travailler, la discussion est très ouverte. Il faut veiller à rester en cohérence avec la politique stratégique nationale de la recherche, l'ANR et le programme H2020. D'autres questions se posent aussi par rapport aux effectifs des équipes et aux liens avec les Masters recherche. C'est un champ très vaste et nous devons aller à la rencontre des collègues pour en parler. Nous avons déjà été invités à 4 ou 5 assemblées générales d'équipe et comptons continuer le dialogue avec d'autres équipes si elles le souhaitent. Un travail va aussi être entamé avec le Ministère pour assurer et accompagner notre démarche.

Mme la Présidente insiste sur le lien entre les Masters et la recherche car certains Masters sont actuellement 'hors sol' et c'est dommageable. Il faut un brassage intellectuel de la part des collègues pour que chacun trouve sa place dans une équipe de l'UBM. Nous devons faire preuve de créativité après avoir eu un débat de fond.

M. FIGEAC se dit étonné, car il n'est pas au courant de cette nécessité de procéder à une restructuration. Il constate pour sa part que tous les rapports rédigés par le HCERES ont été favorables. Toutes les équipes ont bien été classées. Alors d'où vient cette idée, sinon de vouloir toujours bouger et faire de l'agitation. De nombreux collègues ne demandent qu'à travailler, mais manquent de temps en raison d'un nombre important de réunions qui ne débouchent sur rien. Il demande d'être prudent vis-à-vis des collègues qui se disent mal intégrés. Les 'turbos' professeurs se plaignent toujours et on ne les voit jamais dans les équipes. La surface disciplinaire est la surface majeure sur laquelle nous sommes reconnus et il faut donc être prudent vis-à-vis de l'interdisciplinarité. Il approuve par ailleurs l'initiative de venir débattre dans les assemblées générales des équipes

Mme la Présidente souligne que les rapports ne sont pas uniformes et pour certains, il y a des préconisations souvent intéressantes.

M. BOUTOULLE confirme qu'il existe des recommandations ou préconisations et qu'un premier travail a été de voir de ce qui avait déjà été accompli depuis 2016.

Mme la Présidente rappelle que les universités sont autonomes, mais que l'UBM, qui a refusé de fusionner et se trouve être une des dernières universités purement SHS, est dans un cas particulier où la recherche constitue un enjeu important. Elle réfute l'idée selon laquelle les turbos professeurs seraient mal intégrés. Elle répète qu'elle ne veut pas tout changer et estime que les jeunes générations doivent pouvoir se saisir de certains nouveaux objets.

Mme LE GRAS approuve le fait de rechercher plus d'interdisciplinarité, mais se demande comment opérer alors que le CNU reste constitué en sections disciplinaires. Peut-on réussir à dépasser cette barrière qui est une vraie contrainte ?

Mme la Présidente répond que l'UBM n'est pas la première université à réfléchir à ce problème. Elle cite l'exemple des études aréales qui existent déjà. Il faut observer ce qui se fait en France.

M. GUERIN demande s'il va y avoir une consultation des personnels enseignants-chercheurs et s'il est simple de changer d'équipe.

Mme la Présidente estime qu'on ne peut pas réduire le débat à quelques personnes qui ne se sentent pas bien dans leur équipe. Elle cite l'exemple des collègues qui se sont manifestés autour du thème de l'Asie car ils ont la volonté de travailler ensemble.

M. BOUTOULLE rappelle que si des collègues ont des problèmes individuels, ils peuvent prendre rendez-vous avec la vice-présidente des ressources humaines.

M. AMELOT se demande comment faire la part entre ceux qui sont incompatibles avec les activités de l'université et ceux qui voudraient ouvrir des champs non encore existants. Une autre question se pose quant à la façon dont les collègues de l'UBM sont représentés dans les conseils consultatifs. Il faut travailler sur notre visibilité dans certains domaines d'activités. Passer d'une visibilité individuelle à une visibilité de l'établissement.

Mme la Présidente reconnaît que la visibilité d'un établissement est un travail de longue haleine. Au niveau régional, nous commençons à être connus grâce aux pôles d'attractivité et à être sollicités comme experts sur certaines questions.

II- Approbation des procès-verbaux de la commission du 11 janvier et du 8 février 2018

M. BOUTOULLE demande aux membres de la commission si des modifications sont demandées dans la rédaction de ces procès-verbaux. En l'absence de demande de modification, les PV sont soumis au vote de la CR

Votants : 22
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 22

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 11 janvier et du 8 février 2018.

III - Examen des demandes de financement PSE - 2ème session 2018

M. BOUTOULLE remercie les membres du bureau de la commission qui se sont réunis le 15 mars dernier. 11 demandes de subvention de colloques et 22 demandes de subvention pour des publications ont été examinées. Le total des subventions demandées s'élève à 43 334 € pour une enveloppe de 20 000 €. La procédure est maintenant rodée : les dossiers sont examinés dans le cadre du Bureau et préalablement deux rapporteurs, membres du Bureau, ont été désignés. Les dossiers peuvent être consultés sur le Bureau virtuel. Le travail du Bureau n'a pas été simple car tous les projets ne pouvaient pas être financés au regard de l'enveloppe de la PSE. Tous les dossiers ont donc été évalués en fonction de leur intérêt scientifique, de la qualité de la présentation du dossier et de la cohérence du budget. La somme des propositions de financement du Bureau s'élève à 20 096 €.

Pour les colloques, une vigilance a été apportée sur les frais de déplacement, de restauration, l'existence d'un appel à communication et la réflexion sur la valorisation du projet (notamment les publications). Comme pour les autres années, la subvention accordée pour les colloques ne dépasse pas les 1 500 €. Cette information pourrait être communiquée aux collègues dès le départ.

M. BOUTOULLE donne lecture du tableau des demandes et des propositions faites par le Bureau.

Demandes concernant les colloques internationaux

1) Colloque de Mme Aránzazu SARRIA BUIL, équipe AMERIBER, « **Revenir sur le retour. L'expérience de l'exil républicain dans les cultures politiques de l'Espagne contemporaine** », 1 386 € demandés, 500 € proposés. L'absence d'un programme ou d'un préprogramme dans le dossier n'a pas permis d'évaluer correctement le projet.

2) Colloque de M. Patrice BRUN, équipe Ausonius, « **Asie Mineure Occidentale** », 5 000 € demandés, 1 500 € proposés. Il s'agit d'une demande déjà présentée à la session 1 de 2018 et repoussée à la session 2 en raison d'un manque d'éléments pour l'évaluation.

3) Colloque de M. Chassaigne et Mme Le Mao, équipe CEMMC, « **Urbicides, destructions et renaissances urbaines** », 2 000 € demandés, 1 500 € proposés.

4) Colloque de Mme LE GRAS, équipe CLARE, « **Honoris causa Richard Dyer. Représentations collectives et usages sociaux du cinéma** », 1 738 € demandés, 1 500 € proposés.

5) Colloque de M. LEEMAN, équipe CLARE, « **Commémoration de Mai 68** », 1 795 € demandés. Dans le dossier présenté comportant une exposition et un colloque, seul le colloque a été évalué. En l'absence de renseignement sur ce colloque (pas de programme, pas de date arrêtée sur décembre 2018, ou de noms d'intervenants), compte tenu des délais pris par les partenaires du projet à répondre aux demandes du porteur, le Bureau n'a pas fait de proposition de cofinancement.

M. FIGEAC estime que la collaboration d'historiens pourrait être envisagée pour cette manifestation.

M. BOUTOULLE indique que M. Leeman a pris contact avec M. Bernard Lachaise et M. FIGEAC suggère celui de M. Nicolas Patin.

En raison de l'intérêt évident de ce colloque et de sa date tardive, Mme la Présidente et M. BOUTOULLE proposent qu'un cofinancement ultérieur soit envisagé sur le reliquat éventuel de la PSE, en fin d'année budgétaire.

6) Colloque de Mme D'ORGEIX, équipe Histoire de l'art, « **L'Armée dans la ville : forces en présence, architectures et espaces urbains partagés (xvie - xixe siècle)** », 500 € demandés, 500 € proposés.

7) Colloque de M. NARBOUX, équipe SPH, « **Problèmes et postérité de l'atomisme logique (1918-2018)** », 2 000 € demandés, 1 500 € proposés.

8) Colloque de M. LAFARGUE, équipe MICA, « **Le savoir-rire de l'art** », 1 800 € demandés. Le dossier étant incomplet (pas de liste d'intervenants) et au regard du travail fourni par les autres collègues pour étayer leur demande, le Bureau n'a pas fait de proposition de cofinancement.

9) Colloque de M. BAUDORRE, équipe TELEM, « **"Une généalogie littéraire des pratiques de soi. Foucault/Barthes/Claude Mauriac"** », 1 000 € demandés, 700 € proposés.

10) Colloque de M. BESSARD-BANQUY, équipe TELEM, « **Que nous disent les best sellers?** », 1 000 € demandés, 750 € proposés. Ce dossier, qui avait déjà été déposé à la première session de la PSE 2018, a été étoffé et a pu être évalué favorablement.

11) Colloque de Mme CHATTI, équipe TELEM, « **Littératures du monde arabe: langue, comparatisme, traduction** », 2 000 € demandés, 1 000 € proposés. Ce dossier, qui avait déjà

été déposé à la première session de la PSE 2018, a été étoffé et a pu être évalué favorablement.

M. BOUTOULLE rappelle la proposition du Bureau de mettre un plafond à 1 500 €, quelle que soit la qualité du dossier présenté, en raison d'une enveloppe réduite au regard du nombre important de demandes de cofinancement.

Mme COLLIGNON n'est pas d'accord avec cette proposition car elle estime qu'il peut y avoir des années avec peu de propositions ou d'autres avec des dossiers excellents, ce qui compliquera la tâche du Bureau.

Mme MANES-GALLO constate qu'il y a une incitation à déposer des projets, que de ce fait leur nombre a tendance à croître et que les sommes demandées sont parfois très élevées.

Mme ANTOLIN n'est pas non plus favorable à un plafonnement du cofinancement. Elle préférerait que des recommandations plus précises soient faites pour que les dossiers soient mieux constitués. Préciser par exemple qu'on ne peut pas financer tous les déplacements ou tous les repas d'une manifestation.

M. BOUTOULLE rappelle qu'un des objectifs de l'AAP de la PSE est de favoriser une certaine pédagogie relative au montage de projets. Il constate que les collègues font leurs dossiers dans l'urgence et ne prennent pas le temps de consulter le pôle Ingénierie de projets. Il est d'accord pour mieux accompagner la démarche et précise que des informations seront transmises en conférence des directrices et directeurs des unités de recherche.

M. AMELOT constate que lors des réunions du Bureau de la CR, la dimension scientifique prend le pas et que les budgets ne posent pas de problème majeur.

M. FIGEAC souligne la difficulté pour les rapporteurs de devoir rapporter sur des dossiers dont la discipline est parfois très éloignée de celle pour laquelle ils sont compétents.

M. BOUTOULLE propose de passer aux dossiers relatifs aux demandes de cofinancement pour des publications. 22 demandes ont été examinées et sauf pour des demandes très faibles, tous les cofinancements ont été revus à la baisse. L'évaluation a porté sur la qualité scientifique des publications et sur le fait que les dossiers étaient complets (devis d'édition, courrier d'engagement de l'éditeur, attestation du directeur de collection etc). Les devis vont notamment nous aider à valoriser les publications, ce qui constituera un autre chantier.

Demandes concernant les publications

12) Publication de M. ESTEVE, équipe AMERIBER, « **Echos d'Alan Pauls** », 1 000 € demandés, 500 € proposés. Cette demande avait déjà été présentée en session 1.

13) Publication de Mmes MULLIEZ et DELEVOIE, équipe Archévision, **Actes du colloque « Reconstruction od Polychromy–Restituer les couleurs »**, 1 000 € demandés, 800 € proposés.

- 14) Publication de M. COSTE, équipe CEMMC, "**Les conseillers du pouvoir en Europe de la Renaissance au XXI^e siècle**", 1 500 € demandés, 1 000 € proposés.
- 15) Publication de M. TRUEL, équipe CEMMC, **Aide à publication de la thèse « Oscar Bardi de Fourtou, l'anti Gambetta 1836-1897 »**, 500 € demandés. Le Bureau n'a pas fait de proposition car, à ce jour, les publications de thèse ne sont pas éligibles au cofinancement de la PSE.
- 16) Publication de M. BARRY, équipe CLARE, « **L'éloquence dans l'épopée au Foûta Jalon. Figures de l'allégorie Figures héroïques exemplaires** », 1 500 € demandés. Pas de proposition de financement de la part du Bureau. Le beau sujet présenté est desservi par un dossier incomplet.
- 17) Publication de Mme PANZERA, équipe CLARE, **volume collectif : "Relier, délier les langues. Formes et défis linguistiques de l'écriture épistolaire"**, 1 000 € demandés, 800 € proposés.
- 18) Publication de M. BEYLOT, équipe CLARE, « **David Lynch et les arts** » dans la revue **Ligeia** », 2 000 € demandés, 1 000 € proposés.
- 19) Publication de Mme PUCCINI, équipe CLARE, **ouvrage collectif "Le charme de l'Antiquité à nos jours"**, 646 € demandés, 646 € proposés.
- 20) Publication de Mme OLLIER, équipe CLIMAS, **ouvrage bilingue de Derek Walcott, pièce inédite, Marie Laveau**, 900 € demandés, 800 € proposés (dossier déjà proposé en session 1)
- 21) Publication de Mme OLLIER, équipe CLIMAS, **ouvrage bilingue de Lorna Goodison, « The Mango of Poetry / La Mangue de la poésie »**, 800 € demandés, 800 € proposés (dossier déjà proposé en session 1).
- 22) Publication de Mme BEGHAIN, équipe CLIMAS, **ouvrage collectif intitulé « Les traducteurs de bande dessinée »**, 750 € demandés. Le comité éditorial des PUB n'ayant pas eu le temps de traiter la demande de publication, le dossier ne peut pas être examiné.
- 23) Publication de M. LAFARGUE, équipe MICA, **Actes du colloque international à Toulouse en nbre 2016 : « Figures de l'art XXXIV. De l'humour du design à celui de l'art »**, 3 050 € demandés. Pas de proposition de financement de la part du Bureau. Cette publication ayant déjà été effectuée, elle n'est plus éligible au cofinancement de la PSE.
- 24) Publication de M. LAFARGUE, équipe MICA, **Publication des Actes du colloque international : « Figures de l'art XXXV. Le devenir-cyborg du monde »**, 2 000 € demandés, 500 € proposés. Le Bureau regrette que le dossier soit aussi succinct.
- 25) Publication de M. KIYINDOU, équipe MICA, **ouvrage collectif intitulé « Systèmes connectés, données et économie numérique mondiale »**, 700 € demandés. Cette publication ayant déjà été effectuée, elle n'est plus éligible au cofinancement de la PSE.

26) Publication de M. DAMOME, équipe MICA, **ouvrage collectif intitulé « Objets connectés et développement intelligent »**, 519 € demandés. Il s'agit du volume 2 d'un même colloque, faisant suite à la publication du volume 1 présentée par M. Kiyindou (dossier 25). Le dossier constitué n'étant pas assez précis (argumentaire rapide, budget non détaillé, pas d'information sur la sélection des communications, pas de calendrier de publication, pas de lettre d'engagement de l'éditeur), le bureau n'a pas proposé de financement.

27) Publication de Mme METAYER, équipe Histoire de l'art, « **L'histoire de l'art et ses traductions : constructions, mutations, transferts** », 650 € demandés, 650 € proposés.

28) Publication de Mme SOTROPA, équipe Histoire de l'art, « **Bacchanales ! Ivresse des arts au XIXe siècle** », 400 € demandés, 400 € proposés.

29) Publication de M. DUFOURMONT, équipe SPH, « **Nakae Chômin et la première réception de Rousseau au Japon, au filtre du républicanisme français (1874-1890)** », 400 € demandés, 400 € proposés.

30) Publication de M. BOUTON, équipe SPH, « **L'expérience du passé. Histoire, philosophie, politique** », 1 000 € demandés, 800 € proposés.

31) Publication de Mmes POULET et VINTENON, équipes CLARE et TELEM, "**La Réforme et la fable**", 1 300 € demandés, 800 € proposés.

32) Publication de M. BENOIT, équipe TELEM, "**Obstinément la littérature**", 1 000 € demandés. Le Bureau constate qu'il s'agit d'un recueil d'articles de l'auteur déjà publiés par ailleurs. Compte tenu de l'enveloppe de la PSE, le cofinancement demandé n'a pas été jugé prioritaire.

33) Publication de Mme GIACOMOTTO, équipe TELEM, **Monographie intitulée "Ecrire la philosophie naturelle en langue française. Des premiers textes à l'oeuvre de Scipion Dupleix"**, 1 000 € demandés, 750 € proposés.

M. BOUTOULLE, constatant qu'aucune modification n'est demandée par les membres de la commission, propose de passer au vote sur la base des propositions faites par les membres du Bureau.

Résultat du vote :

Votants	: 22
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

La Commission de la Recherche valide les propositions de financement de la PSE émises par les membres du Bureau de la commission.

IV- Questions diverses

Mme COLLIGNON souhaite poser une question relative aux postes d'ATER. Etant donné que ces postes concernent aussi la Recherche, elle demande s'il est possible d'inviter les directeurs des unités de recherche à la CDUFRI lors de la réunion qui traite ce sujet, comme cela est pratiqué lors de la campagne d'emploi pour les postes de PR et de MCF.

Mme la Présidente approuve cette suggestion.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET